

*Proposition présentée par les députés:*

*MM. Gabriel Barrillier, Pierre-Louis Portier,  
Thomas Büchi, Guy Mettan, Luc Barthassat,  
Hugues Hiltpold, Alain Meylan, René Koechlin  
et Florian Barro*

*Date de dépôt: 15 novembre 2002*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

**pour lutter contre la pénurie de logements en utilisant mieux les sites constructibles situés en zone urbaine et périurbaine**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- la pénurie chronique de logements ;
- la difficulté de trouver des terrains constructibles rapidement ;
- la nécessité de revitaliser le tissu urbain construit ;
- l'utilité de construire des logements proches des infrastructures publiques et des transports existants ;

invite le Conseil d'Etat

- à faire l'inventaire de tous les sites urbains et périurbains faisant l'objet de plans d'affectation (PLQ et autres), compte tenu de leur proximité avec des équipements publics de transport et de formation ;
- à proposer toutes mesures de déclassement et/ou d'initier avec les communes concernées les mesures d'aménagement nécessaires, dans le cadre du plan directeur cantonal, en vue de planifier la réalisation de logements et des équipements nécessaires d'ici 2010.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La pénurie de logements est chronique, voire structurelle car elle provient d'une politique d'aménagement du territoire trop restrictive qui limite la mise à disposition de terrains constructibles. Les besoins en logements et équipements (notamment en matière de mobilité et de transports) sont connus.

Quelle que soit l'évolution économique, des efforts de rattrapage doivent être absolument entrepris d'ici 2010. Après quatre ans d'immobilisme, un plan directeur a été adopté en juin 2001. Ce document trace les grandes orientations en matière d'utilisation du territoire sans toutefois, jusqu'ici, avoir donné les impulsions nécessaires à une véritable politique de concrétisation. Les études sectorielles qui ont été conduites durant une demi-décennie permettent d'identifier les zones et les endroits sur lesquels il serait possible de construire les logements et les équipements nécessaires. Il faut maintenant passer à l'action selon un plan cohérent et concerté. Or, force est de constater que les autorités cantonales se contentent d'agir au coup par coup selon la politique « du timbre-poste » pour reprendre l'expression du président du DAEL lui-même !

La présentation désordonnée de plusieurs projets de déclassements conduit à l'enlisement du processus d'aménagement du territoire au détriment de l'avenir de Genève. Il manque un plan d'ensemble comme l'atteste, par exemple, l'apparition quasi miraculeuse d'un projet de mille logements à la Praille. Cette politique de la « canonnière ou du scoop » n'est pas le meilleur moyen de réconcilier les habitants avec l'acte d'aménager et de construire. Au contraire, ce manque de vision débouche sur une certaine cacophonie qui va encore braquer d'avantage les citoyennes et citoyens qui, en fin de compte, sont appelés à décider.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à cette proposition de motion.